

ÉDITION 2014

# IPECA

LE BULLETIN ANNUEL DES PARTICIPANTS IPECA PRÉVOYANCE

# infos

## Votre satisfaction au cœur de notre relation



INSTITUTION

PRÉVOYANCE

QUOTIDIEN

# IPECA VOUS AIDE À VOIR PLUS LOIN

COMPLÉMENTAIRE **SANTÉ**

GARANTIE **DÉCÈS**

SURCOMPLÉMENTAIRE **SANTÉ**

Depuis plus de 65 ans, IPECA est l'Institution de prévoyance du monde aéronautique et spatial. Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur dans tous les domaines de la protection sociale complémentaire, individuelle ou collective, en **santé** comme en **prévoyance**.

Pour en savoir plus : 0 810 510 510\*

Une vie à vous protéger



**IPECA**  
PREVOYANCE

5 rue Paul Barruel, 75740 PARIS Cedex 15

[www.ipeca.fr](http://www.ipeca.fr)



**Alain DEL PUERTO**  
Directeur général

# 2014 : au cœur de la relation client

Toujours au centre des débats, la réforme du système de santé se poursuit et dessine les nouveaux contours du paysage de la complémentaire santé.

La généralisation de la complémentaire santé (ANI du 11 janvier 2013) devrait concerner près de 4 millions de salariés, à horizon janvier 2016. Ils bénéficieront d'une couverture santé collective respectant un panier de soins minimum, financée pour moitié par l'employeur. Une autre réforme importante est également en cours : la révision du cahier des charges des contrats dits responsables avec, notamment, un encadrement des dépassements d'honoraires et la fixation de plafonds de prise en charge en optique, dont les décrets sont encore en attente.

Si, l'ANI de janvier 2013 semble favoriser les groupes et institutions de prévoyance mieux positionnés auprès des entreprises que les autres acteurs du marché davantage tournés vers la complémentaire santé individuelle ; il laisse également présager d'un renforcement de la concurrence en raison du repositionnement de ces derniers sur ce segment. Par ailleurs, l'encadrement des prestations par le panier de soins ANI ou par les contrats responsables est susceptible d'aboutir à une uniformisation de l'offre, et à une augmentation du reste à charge des assurés... Dans cette perspective, la réponse aux attentes des assurés ne pourra s'exprimer que par le développement de nouveaux produits surcomplémentaires.

Je vous laisse découvrir, au fil des pages de ce numéro, les articles qui vous apporteront des éclaircissements sur ces sujets d'actualité.

Dans ce contexte, nous suivons plus que jamais notre trajectoire de modernisation. La qualité de services rendus à nos clients est au cœur de notre stratégie. C'est afin de mieux connaître et comprendre leurs attentes que nous avons lancé, au printemps dernier, une enquête de satisfaction concernant l'Espace Privé du site internet. Vous avez été nombreux à vous exprimer et nous en vous remercions. Avec un taux de satisfaction de plus de 90 %, le site et son Espace Privé sont une formidable réussite pour nos équipes et les pistes de réflexion dégagées ne manquent pas, je vous invite à découvrir l'analyse détaillée des résultats de cette enquête.

Cette année encore je salue l'investissement de mes équipes dans tous les projets initiés.

*Très bonne lecture à toutes et à tous et, au nom des collaborateurs d'IPECA, je vous souhaite une excellente année 2015.*

## SOMMAIRE

### INSTITUTION

Composition du Conseil d'administration .....	4
Assemblées générales de l'Institution .....	5
Votre avis nous est précieux .....	6/7
La polyvalence améliore la qualité de service .....	9

### PRÉVOYANCE

IPECA poursuit sa modernisation .....	10
Performance et ses modules de renfort .....	11
Mieux protéger les participants en renforçant les contrôles .....	12

### QUOTIDIEN

Phlébite : attention aux signes précurseurs .....	13
Le souffle, c'est la vie .....	14
Ce qu'il faut retenir .....	15
La santé au travail, une valeur ajoutée pour l'entreprise et ses salariés .....	16/17
Les chiffres de la santé en 2014 .....	18
Comment nous joindre .....	19

Vous avez été près de **2 000** à jouer à notre **grand jeu concours** et plus de **1 000** à ouvrir un compte sur l'Espace Privé **ipeca.fr** et bénéficier ainsi de services et conseils pour prendre soin de votre santé !



## Composition du Conseil d'administration

### IPECA PRÉVOYANCE



**Serge DEL TEDESCO\***

Président  
IPECA PRÉVOYANCE  
CFE-CGC  
Retraité  
AIRBUS GROUP



**Frédéric AGENET\***

Vice-président  
IPECA PRÉVOYANCE  
  
AIRBUS GROUP

#### PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

- **Éric ARCAMONE**  
AIRBUS HELICOPTERS
- **Jacques BENITAH\*/\*\***  
FO  
Retraité AIRBUS  
HELICOPTERS
- **Philip BENOIT**  
AIRBUS DEFENCE  
AND SPACE
- **Frédéric BIHEL**  
CFE-CGC  
AIRBUS DEFENCE  
AND SPACE
- **Georges BONIOU\***  
Désigné par le GIFAS  
Retraité AIRBUS GROUP
- **Jean-Jacques CARA**  
DASSAULT AVIATION
- **Éric DARNAULT**  
AIRBUS HELICOPTERS
- **André DELBOUIS**  
FO  
AIRBUS GROUP
- **Maurice FRÈRE**  
AIRBUS GROUP
- **Patrick FRODEFOND**  
CFE-CGC  
MBDA
- **Sylvie HAUDIQUER**  
DASSAULT AVIATION
- **Marc JOUENNE**  
AIRBUS GROUP
- **Jean-Michel LAISNEY\*\***  
CFDT  
AIRBUS DEFENCE  
AND SPACE
- **Roger LANDES\*\***  
CGT  
Retraité AIRBUS DEFENCE  
AND SPACE
- **Jean-Claude LAUTIER\***  
CFE-CGC  
Retraité DASSAULT  
AVIATION
- **Marc LEGRAND\*\***  
CFE-CGC  
AIRBUS DEFENCE  
AND SPACE
- **Bruno L'HOSTIS**  
CFTC  
AIRBUS GROUP
- **Bernard MATHIEU**  
CFE-CGC  
DASSAULT AVIATION
- **Bruno MIALON**  
CFE-CGC  
ONERA
- **Véronique PADOAN\***  
ONERA
- **Gérard RAMON**  
FO  
Retraité SOGERMA
- **Yves RAULT**  
DASSAULT SYSTEMES
- **Olga RENDA-BLANCHE**  
AIRBUS GROUP
- **Frédéric ROMAIN\*/\*\***  
CFTC  
ATR
- **Daniel SALVADOR**  
AIRBUS GROUP
- **Jean-Luc SAMSON**  
FO  
AIRBUS DEFENCE  
AND SPACE
- **Georges SCHRAM**  
Retraité AIRBUS GROUP
- **Patricia SEVAULT\***  
DASSAULT AVIATION

\* Membres du bureau

\*\* Désigné par l'organisation syndicale

### Nous rendons hommage

À **M. Joseph MARCEL-FOURRIER**, disparu le 5 avril 2014, à l'âge de 81 ans, pour son dévouement envers IPECA, en tant que délégué à l'Assemblée générale d'Ipeca Prévoyance, dès 1983, puis en siégeant au Conseil d'administration de 2003 à 2011, représentant la CFE-CGC.

## Composition du Conseil d'administration

### G.I.E. IPECA GESTION



**Georges BONIOU**

Président GIE  
IPECA GESTION



**Jean-Claude LAUTIER**

Vice-président GIE  
IPECA GESTION

#### PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

- **Frédéric AGENET**
- **Jacques BENITAH**
- **Patricia SEVAULT**
- **Jean-Michel LAISNEY**
- **Roger LANDES**
- **Bruno L'HOSTIS**
- **Véronique PADOAN**
- **Yves RAULT**

## Direction générale

### IPECA PRÉVOYANCE



**Alain DEL PUERTO**

Directeur général



**Elie EL HAWA**

Directeur général adjoint

- **Laurent BERETTI**  
Gestion
- **Séverine BIGER**  
Juridique et Rédaction
- **Elie EL HAWA**  
Assurances Collectives
- **Philippe MARCHAL**  
Technique et Actuariat
- **Christian PABOT**  
Systèmes d'Information
- **Anne-Lou VOLLE**  
Risques et Conformité
- **Pierre VORMÈSE**  
Administration et Finances

## Composition du Comité d'audit

Ce Comité, qui agit sous la responsabilité du Conseil d'administration, a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières de l'Institution, ainsi que l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

- **Jacques BENITAH**
- **Éric DARNAULT**
- **Marc LEGRAND**
- **Patricia SEVAULT**
- **Jean FOURCADE**  
Membre indépendant

# Assemblées générales de l'Institution

Le 26 juin dernier, les délégués des entreprises adhérentes de l'Institution et les délégués des salariés et participants individuels se sont réunis en Assemblée générale, sous la présidence de M. Frédéric Agenet et de M. Serge Del Tedesco.

Lors de l'Assemblée générale ordinaire, la Direction générale a présenté le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice écoulé et le Commissaire aux comptes a procédé à la lecture de ses rapports. Les délégués ont unanimement approuvé les comptes présentés et donné quitus aux Administrateurs de leur gestion sur l'exercice 2013.

Cette réunion a été suivie d'une assemblée générale extraordinaire convoquée pour délibérer sur les modifications des statuts de l'Institution dans le cadre de la mise en conformité avec la recommandation du CTIP du 15 janvier 2013 sur l'évolution de la gouvernance des Institutions de prévoyance<sup>1</sup>. Ces modifications statutaires, établies par le Groupe de travail sur la Gouvernance créé à cet effet l'an dernier, et validées par le Conseil d'administration, ont été approuvées à l'unanimité par l'assemblée générale. Elles n'entreront en vigueur qu'au prochain renouvellement des instances de l'Institution, soit au plus tard le 30 juin 2017.

## L'ACTIVITÉ 2013 EN QUELQUES MOTS

En raison de la bonne tenue des marchés financiers, l'Institution a dégagé, cette année encore, des produits financiers et ainsi compensé, en grande partie, des résultats techniques à nouveau dégradés. Cependant, on observe, sur cet exercice, un ralentissement de la détérioration de la sinistralité, tous risques confondus. En effet, s'il est encore trop tôt pour confirmer une baisse de la sinistralité du risque arrêt de travail (en raison de la volatilité de ce dernier), les risques décès et frais de santé ont, quant à eux, enregistré une légère amélioration de leurs résultats techniques. Les prochains mois indiqueront s'il s'agit d'une inversion de tendance.

Aussi, le résultat excédentaire de l'Institution lui a-t-il permis d'augmenter ses fonds

propres de près de 3 % après déduction de l'impôt sur les sociétés.

En 2013, Ipeca Prévoyance couvre 6,32 fois sa marge de solvabilité brute sous Solvabilité 1.

Il est rappelé que les charges de gestion de l'Institution se situent parmi les plus faibles du marché.

## UNE GOUVERNANCE REVISITÉE POUR 2014

La nouvelle Assemblée générale paritaire sera constituée de 2 collèges de 100 délégués. Les délégués du collège participants (représentants des salariés) seront élus par les participants d'Ipeca Prévoyance, au sein d'une seule circonscription regroupant les participants actifs et inactifs, par un scrutin de liste, avec représentation proportionnelle. Le mandat des délégués sera de 4 ans.

Concernant le Conseil d'administration, il sera constitué en totalité, pour le collège participants, par des Administrateurs désignés par les organisations syndicales aux plans national et interprofessionnel (en fonction des résultats obtenus par ces dernières aux élections des délégués à l'Assemblée générale) et pour le collège adhérents par des Administrateurs désignés par les organisations patronales. Pour chacun des collèges, la représentation paritaire entre les hommes et femmes, conforme aux dispositions en vigueur, devra être observée.

Autre changement notable, la durée des mandats des Délégués et des Administrateurs passe de 6 ans à 4 ans et le mandat du Président et du Vice-président passe de 3 à 2 ans.

*1 - Recommandation du Centre Technique des Institutions de Prévoyance du 15 janvier 2013 sur l'application de l'Accord National Interprofessionnel du 17 février 2012 relatif à la modernisation du paritarisme et de son fonctionnement.*

## Des résultats financiers solides

Dans un contexte économique perturbé, et malgré l'augmentation de la consommation médicale et le désengagement de la Sécurité sociale, **IPECA maintient des résultats stables**, preuves d'une gestion financière rigoureuse.

- Évolution des cotisations brutes de 2009 à 2013 : **+ 16,36 %**
- Moyenne des résultats nets de l'Institution sur 5 ans : **11,23 M€**
- Moyenne sur 5 ans du ratio de couverture de la marge de solvabilité<sup>2</sup> : **678 %**

*2 - Marge de solvabilité : fonds propres minimum dont doit disposer tout organisme pour pratiquer des opérations d'assurance (le minimum réglementaire étant de 1 fois la marge).*

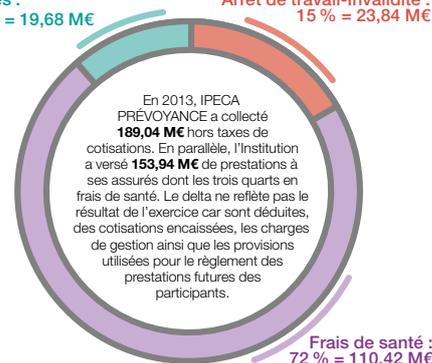


## IPECA EN CHIFFRES

Ipeca Prévoyance couvre  
**6,32 fois** la marge  
de solvabilité réglementaire

**1 071** entreprises adhérentes  
**127 057** participants  
**273 159** bénéficiaires

Décès : 13 % = 19,68 M€  
Arrêt de travail-Invalidité : 15 % = 23,84 M€



## IPECA PRÉVOYANCE

À l'issue de cette réunion, le Conseil d'administration s'est réuni pour procéder à l'alternance des collèges à la présidence de l'Institution et a élu à l'unanimité **M. Serge Del Tedesco** (CFE-CGC), en qualité de Président, et **M. Frédéric Agenet** (Airbus Group) en qualité de Vice-président.

## G.I.E. IPECA GESTION

Le 26 juin 2014, en application du contrat constitutif du GIE, **M. Georges Boniou** a été élu Président du Conseil d'administration et **M. Jean-Claude Lautier**, Vice-président.

# Vous vous exprimez : nous progressons

Pour améliorer en permanence la qualité de votre Espace Privé, un an après son lancement, nous avons souhaité réaliser une enquête de satisfaction auprès de vous. Car votre avis nous est précieux.

- ✓ Quels sont les services qui vous sont les plus utiles ?
- ✓ Ceux qui vous apportent la plus grande satisfaction ?
- ✓ Quelles sont vos suggestions d'optimisation ?

Voici les principaux résultats issus de cette étude.



L'enquête a été menée du 18 mars au 18 juin 2014 auprès de plus de 28000 participants, parmi lesquels 4848 nous ont répondu, dont une grande majorité d'actifs (57 %) et de plus de 50 ans (70 %). Un grand merci à tous ceux qui ont pris le temps d'y participer. **C'est grâce à vous qu'IPECA améliore de jour en jour ses services !**

Notre objectif, à travers cette enquête, est d'identifier les rubriques qui vous conviennent, cerner ce qu'il faut améliorer ou ajouter, et développer de nouveaux outils qui répondent à vos attentes. Rappelons que votre espace personnel sécurisé vous permet notamment de visualiser en temps réel vos remboursements de santé et de prévoyance, de modifier en ligne vos données personnelles (adresse, téléphone), de demander une prise en charge hospitalière, une carte de tiers payant ou encore de retrouver tous les documents utiles à la vie de votre contrat. Ces informations sont accessibles 24h/24 et 7/7.

## 9 UTILISATEURS SUR 10 SATISFAITS

Après navigation, **84 % d'entre vous se déclarent satisfaits** de leur visite sur le site. Les « plutôt satisfaits » sont majoritaires, nous avons donc encore une marge de progression pour que vous soyez tous « très satisfaits » ! Le principal point positif est que, lorsque que vous vous connectez, **85 % d'entre vous trouvent les informations qu'ils recherchent.**

Et quand ce n'est pas le cas, vous dites apprécier le support téléphonique, que vous estimez accueillant, efficace et réactif. Un niveau global de service qui semble vous convenir, puisque **89 % d'entre vous se disent prêts à conseiller à un autre participant d'ouvrir un Espace Privé sur ipeca.fr.**

## CONSULTER, TÉLÉCHARGER ET TÉLÉTRANSMETTRE

En analysant les services à votre disposition, nous notons que vous utilisez principalement votre Espace Privé comme un **outil de consultation... mais aussi d'échange**. La rubrique « **Mes remboursements** » arrive en tête des rubriques les plus consultées (82,6 %) devant **Mon Compte** (48,97 %) et **Ma couverture** (27,63 %). Le taux de satisfaction des services proposés par ces rubriques est bon, notamment en ce qui concerne le téléchargement de vos garanties, la demande d'appel de cotisations ou encore la demande de télétransmission automatique NOEMIE (cf: encadré page 7). Vous nous avez néanmoins fait part de quelques voies d'amélioration, telles que la mise à jour plus réactive de vos informations personnelles (adresse, coordonnées bancaires...) ou encore une réponse plus rapide à vos demandes de devis. Des optimisations que nous avons mises au programme de la prochaine évolution du site.

## AMÉLIORER LE TÉLÉCHARGEMENT

Nous nous attachons également à ce que vous puissiez consulter davantage la rubrique **Mes documents**. Si près de la moitié d'entre vous ont déjà téléchargé des documents (décompte de remboursements frais de santé...) depuis leur Espace Privé, ce score peut toutefois être amélioré en accroissant l'ergonomie et la qualité de téléchargement et d'impression de cette interface. Il en va de même pour notre service d'étiquettes postales autocollantes (destinées à vos remboursements par courrier) qui mérite d'être affiné. Nous nous attellerons très bientôt à la tâche.

## PLUS DE VISIBILITÉ POUR NOS SERVICES

À travers vos commentaires, nous avons noté que certains de nos services vous sont inconnus (et que vous les réclamez), alors qu'ils sont pourtant disponibles. C'est le cas des **échanges par courriel avec les conseillers IPECA**.

Sachez que vous pouvez les joindre sans attendre aux horaires d'ouverture et leur **adresser des pièces jointes par courriel**. C'est d'ailleurs une fonctionnalité qui semble avoir échappé à plusieurs d'entre vous. Alors que, grâce à elle, fini les timbres et enveloppes à poster !

Enfin, vous êtes nombreux à nous suggérer la création d'**applications mobiles**. Si 76 % d'entre vous ne les ont jamais utilisées, elles existent pourtant bel et bien.

**82% des internautes** se connectent depuis leur domicile au moins 1 fois par mois



**7 participants sur 10** se connectent sans difficulté. Nous œuvrons depuis juillet pour améliorer et simplifier la procédure de création de compte.



**+ 90% des sondés sont satisfaits de la présentation du site et de l'Espace Privé.**



**88% apprécient la rapidité de navigation.**



**80% sont très satisfaits de l'ergonomie et de la richesse des informations du site.**



Nous vous invitons à découvrir, dès maintenant, la rubrique : *Mes applications et services/Application mobile*.

Vous y trouverez notamment les applications :

- **AUTOMÉDICATION** : pour mieux vous guider et pratiquer l'automédication, en toute sécurité ;

- **MEMO SANTÉ** : pour planifier vos consultations, pour mémoriser les informations médicales utiles, les affections récurrentes ou ponctuelles et les traitements correspondants.

Plus globalement, n'hésitez pas à consulter les **services et conseils de notre partenaire Santéclair** : aide à l'automédication, liste des professionnels de santé du réseau par commune... Ces informations sont déjà en ligne.

Une chose est sûre : à l'avenir, nous allons continuer de veiller à **améliorer la visibilité de ces services** sur votre Espace Privé pour que vous puissiez les identifier plus facilement et en profiter plus amplement.

Vos préoccupations principales étant le gain de temps et la recherche d'informations, vous nous avez fait part de plusieurs pistes intéressantes pour améliorer encore la qualité de votre Espace Privé. Voici quelques-unes de vos suggestions :

- un historique de vos correspondances adressées par courriel, ainsi qu'un historique de vos demandes effectuées (devis, demandes de remboursement...);

- un bilan statistique annuel (cotisations, remboursements par type de soins) ;

- une aide en ligne sous forme de « tchat » avec un conseiller IPECA.

Autant de voies que nous allons étudier et dont découleront peut-être de nouveaux outils en phase avec vos attentes.

### CONCLUSION

Merci beaucoup pour votre participation. Vos réponses et suggestions à cette enquête sont d'une grande aide pour faire évoluer les services et fonctionnalités de votre Espace Privé. Car pour nous, progresser c'est avancer ensemble, répondre, avant tout, à vos attentes et vous aider à toujours prendre soin de votre santé.



### Rappel :

**NOEMIE** est un système informatique permettant la télétransmission directe de vos remboursements de la Sécurité sociale vers IPECA PRÉVOYANCE.

Quand ce système est mis en place, vous n'avez plus à envoyer vos feuilles de soins à IPECA. Il vous suffit d'utiliser votre carte Vitale chez le professionnel de santé, la Sécurité sociale vous rembourse et nous transmet directement vos décomptes par voie électronique

**Nous vous conseillons d'utiliser la télétransmission de vos décomptes par le système NOEMIE**, pour un remboursement automatique et plus rapide de vos frais de santé. Vous avez la possibilité d'effectuer votre demande (ou une mise à jour) de télétransmission depuis votre Espace Privé, pour vous-même ou vos ayants droit, à partir de la rubrique *Mes remboursements santé/ Télétransmission automatique*. La demande sera prise en compte dès validation par un gestionnaire IPECA qui enverra, selon les cas, la carte de tiers payant.

Grâce au système NOEMIE, **vos remboursements des frais de santé gagnent en simplicité et rapidité, 48 heures en moyenne !**

## IPECA CHERCHE À DYNAMISER SON SITE INTERNET POUR RÉPONDRE AU MIEUX À VOS ATTENTES

### MEILLEURE ACCESSIBILITÉ À VOTRE ESPACE PRIVÉ.

Une refonte technique et fonctionnelle a été mise en place sur les aspects de connexion (création de compte, mot de passe oublié ...).

### NOUVEAU : VOS DÉCOMPTES PRÉVOYANCE EN LIGNE.

Depuis votre Espace Privé, vous pouvez consulter vos 15 derniers remboursements de prévoyance (arrêt de travail/invalidité) ou accéder à des remboursements antérieurs sur les 18 derniers mois, en faisant une recherche par période. Vous avez la possibilité d'effectuer une demande de duplicata en ligne.

### UN PROBLÈME DE CONNEXION ?

Depuis l'Espace Public du site internet, vous trouverez, dans la rubrique « Contactez-nous », un formulaire vous demandant quelques précisions quant à la configuration de votre système afin de vous aider à résoudre plus vite vos difficultés de connexion. Après analyse de vos réponses, un conseiller IPECA prendra contact avec vous dans les meilleurs délais.



## 5 bonnes raisons d'ouvrir un compte dans votre Espace Privé IPECA

Comme plus de **30 000 participants** qui, depuis l'ouverture du site, ont ouvert un compte, n'hésitez pas à vous connecter sur **ipeca.fr** afin de **simplifier vos démarches de santé** et de **mieux suivre vos remboursements**.

### raison n°1

Consultez en temps réel vos remboursements de santé et ou prévoyance.

### raison n°2

Effectuez vos démarches en ligne.

### raison n°3

Échangez par courriel avec les conseillers IPECA.

### raison n°4

Consultez et téléchargez le détail de vos prestations et adhérez à l'une de nos garanties individuelles.

### raison n°5

Bénéficiez des services et conseils pour prendre soin de votre santé.



Vous vous connectez à votre Espace Privé pour la

1<sup>ère</sup> fois

1. Accédez au site **ipeca.fr** et rendez-vous sur la page d'accueil de l'espace particulier.
2. Cliquez sur « **Créer un compte** » à partir de la fenêtre de connexion à droite de votre écran.
3. Laissez-vous guider et renseignez les informations demandées (munissez-vous de votre n° de participant).
4. Pour des raisons de sécurité, vous recevez instantanément un courriel contenant un **lien de confirmation** valable 24 h.
5. Cliquez alors sur ce lien et accédez à la **fenêtre de connexion**.

Vous pouvez à présent vous connecter en toute tranquillité, et profiter des services de votre Espace Privé IPECA.

# La polyvalence améliore la qualité de service

IPECA réorganise le pôle « Gestion » afin d'améliorer les délais et fluidifier la communication entre les différents services. Pour y parvenir, l'Institution instaure la polyvalence au niveau de ses collaborateurs.

Il y a tout juste un an, IPECA a décidé de réorganiser le service « Gestion ». Objectif : améliorer les délais de traitement des dossiers et fluidifier la communication entre les différentes équipes de l'entreprise. Avant la restructuration des services de gestion, deux services distincts existaient : l'un gérait les prestations de santé, les arrêts de travail, l'invalidité et le décès, tandis que l'autre administrait les nouvelles adhésions, la mise en place des nouveaux contrats, la gestion des affiliations et le recouvrement des cotisations. « Nous souhaitons donner davantage de sens et de visibilité à cette nouvelle organisation, à la fois pour nos interlocuteurs internes et externes », explique Laurent Beretti qui a pris la responsabilité de ce service. Parallèlement à la réorganisation de ce dernier, Laurent Beretti a souhaité instaurer une démarche de polyvalence auprès de ses collaborateurs. « La spécialisation est utile, la parfaite maîtrise de la tâche permet d'être efficace, mais dans ce domaine d'activité, elle peut générer de la routine, un manque d'attention dans son

travail, qui peut se traduire par une baisse de la qualité. La polyvalence permet au salarié d'exercer une activité plus diversifiée, mais aussi de pallier plus facilement l'absence d'un collaborateur tout en conservant la même qualité de service », plaide-t-il. Plutôt que d'imposer cette polyvalence, Laurent Beretti a prôné le volontariat parmi ses collaborateurs. Ce qui a fait naître des vocations. « Il est inutile d'imposer ce type de pratique. Pour les gestionnaires concernés, la polyvalence que nous avons instaurée représente une formidable opportunité en termes d'évolution professionnelle et de prises de responsabilités ». Concrètement, cette nouvelle organisation a permis de décloisonner les deux anciens pôles, d'étendre le champ de vision des collaborateurs qui peuvent désormais exercer un regard différent, plus cohérent sur la gestion d'un contrat et de ses garanties. « La diminution sensible des délais de traitement des dossiers a également pour vertu d'améliorer de manière significative la qualité de service » se réjouit Laurent Beretti.



Laurent Beretti, Responsable du pôle Gestion

## Portabilité des droits santé et prévoyance

L'Accord National Interprofessionnel (ANI signé le 11 janvier 2013 par les partenaires sociaux, transposé par la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013) instaure l'accès à la complémentaire santé pour tous les salariés, au plus tard, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce, avec un niveau minimal de garanties. Cette réglementation modifie également le dispositif de portabilité, permettant aux salariés bénéficiant d'une indemnisation chômage de profiter d'un maintien de leurs droits au titre de la prévoyance et des frais de santé.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014 pour les garanties frais de santé et à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 pour les garanties de prévoyance, ce maintien est gratuit pour l'ancien salarié qui n'aura plus à financer la part salariale de la cotisation au moment de son départ de l'entreprise et pourra en bénéficier pendant une durée maximum de 12 mois contre 9 mois auparavant.

Ipeca Prévoyance a innové en la matière en proposant à ses entreprises adhérentes, qui le souhaitent, d'anticiper la mise en place du dispositif pour la prévoyance, dès le 1<sup>er</sup> juin 2014.

Désormais, si vous êtes bénéficiaire du dispositif de portabilité, vous devez adresser vos justificatifs Pôle Emploi directement à l'Institution sans passer par votre ancien employeur.

## EN SAVOIR PLUS : LES CONTRATS RESPONSABLES

### 1<sup>er</sup> avril 2015 : réforme des contrats responsables.

La loi de financement de 2014 de la Sécurité sociale met en place une réforme qui vise à la refonte du cahier des charges des contrats responsables. Afin de bénéficier des avantages fiscaux et sociaux liés à ces contrats, le régime frais de santé mis en place devra respecter un nouveau cahier des charges. **Parmi les principales nouveautés : le plafonnement du remboursement des dépassements d'honoraires, pour les médecins n'ayant pas adhéré au contrat d'accès au soins, ainsi que celui des lunettes.** Un décret est sur le point de paraître pour préciser ces nouvelles modalités. Le dispositif du contrat responsable doit entrer en vigueur pour les contrats conclus, souscrits ou renouvelés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>- Une exception faite pour les contrats collectifs obligatoires mis en place antérieurement au 9 août 2014. Ces derniers bénéficieront d'une période transitoire jusqu'à la prochaine révision de l'acte instituant le régime frais de santé au sein de l'entreprise et ce, au maximum jusqu'au 31 décembre 2017.

### Rappel : qu'est ce que le contrat d'accès au soins.

Le nouveau cahier des charges du contrat responsable devrait, a priori, prévoir un meilleur remboursement des dépassements d'honoraires pour les médecins du secteur 2 et certains médecins de secteur 1, ayant adhéré au contrat d'accès au soins. Ce contrat est signé entre les médecins généralistes ou spécialistes et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Les médecins signataires s'engagent à ne pas augmenter leurs tarifs et à limiter le montant moyen de leurs dépassements d'honoraires en maintenant une part de leur activité au niveau du tarif opposable de la Sécurité sociale. En contrepartie, les patients bénéficient d'un meilleur remboursement de leurs soins.



Elie El Hawa, Directeur général adjoint

## IPECA poursuit sa modernisation

Afin d'anticiper et de se conformer aux nombreuses évolutions réglementaires de ces dernières années, IPECA poursuit son plan de modernisation.

Depuis plusieurs années, le marché de la protection sociale hexagonale connaît une mutation profonde, qui peut être analysée selon des axes concurrentiel, réglementaire et économique. La généralisation de la complémentaire santé, conclue dans le cadre de l'ANI du 11 janvier 2013 (encadrée par la loi de Sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013), et la remise en cause des « clauses de désignation des organismes assureurs par les branches d'activités professionnelles »<sup>1</sup> ont abouti à une plus grande ouverture du marché à la concurrence qui s'est confirmée dès le premier semestre 2013. Les évolutions réglementaires intervenues au cours de ces dernières années sont lourdes de conséquences tant au niveau de l'organisation et de la finalité du contrat collectif qu'au niveau de sa gestion au quotidien.

On retiendra notamment :

- ▶ le décret du 9 janvier 2012 précisant les « caractères collectifs et obligatoires » que doivent revêtir les régimes de protection sociale complémentaire pour bénéficier des exonérations sociales et fiscales (décret dit des catégories objectives) ;
- ▶ l'article 2 de l'ANI du 11 janvier 2013 prévoyant le passage de la portabilité de 9 à 12 mois maximum, ainsi que l'obligation de mutualiser le financement du dispositif ;
- ▶ la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 portant obligation pour les organismes assureurs de proposer un maintien de garanties individuelles au titre de l'article 4 de la loi EVIN ;
- ▶ la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation (loi Hamon) instaurant de nouvelles obligations en matière de communication aux assurés, ce qui contraint à la réécriture de l'ensemble des contrats et des notices ;

▶ l'article 56 de la loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2014 portant modification du cahier des charges des contrats responsables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 (encadrement des minima et des maxima de remboursement - panier de soins/décret à venir) ;

Par ailleurs, la mise en œuvre de la directive européenne Solvabilité 2 remet profondément en cause les schémas de fonctionnement et de gouvernance des organismes assureurs et, plus particulièrement, ceux des institutions de prévoyance.

« Dans ce contexte, explique Elie El Hawa, directeur général adjoint de l'IPECA, tous les acteurs de l'assurance de personnes, aussi bien les compagnies d'assurance que les institutions de prévoyance ou les mutuelles, sont engagés dans de vastes programmes de modernisation de leur offre, de leur structure et de leurs outils de gestion. »

« À ce titre, Ipeca Prévoyance ne déroge pas à cette règle, et accompagne au pas de charge les évolutions de son secteur d'activité ». L'action du Conseil d'administration de l'Institution, c'est-à-dire de ses principaux adhérents, a été déterminante dans l'initiation de cette dynamique, et le sera davantage pour la mise en place et le respect des nouvelles règles de Gouvernance.

C'est, en effet, sous cette impulsion que le volet Internet de la modernisation informatique a été développé, sous la forme d'un site internet composé d'un Espace Public, et trois Espaces Privés à destination des Participants, des Adhérents et enfin des Professionnels de santé. Chaque internaute est désormais en mesure, d'une manière totalement autonome, en se connectant à son Espace Privé, de procéder à un large éventail d'actes de gestion et de suivre le traitement de son dossier. « Plus de 30 000 participants en santé ont ouvert un compte internet ce qui réduit

sensiblement les appels et les courriers entrants sur les demandes courantes », indique-t-il.

Sur le plan de la modernisation réglementaire Solvabilité 2, l'Institution suit scrupuleusement le calendrier de mise en œuvre établi par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) et veille, entre autres, au respect de ses engagements dans le domaine de la « protection de la clientèle ». « La mise en place des dispositifs prévus par cette directive, précise Elie El Hawa, permet de garantir, à court terme, le service et la réactivité attendus par nos assurés, et, à plus long terme, la capacité de l'Institution à honorer dans la durée le règlement des prestations ».

Au regard de ces projets, Elie El Hawa précise que la charge de travail est importante et que l'implication des équipes de l'Institution a été déterminante dans la réussite des chantiers réalisés. « En fonction des projets à traiter, nous avons fait évoluer les compétences de nos collaborateurs grâce à de la formation ou à de l'accompagnement et nous entendons poursuivre ces actions. Déjà, nous avons recruté des profils spécialisés que nous ne possédions pas et qui nous étaient indispensables », souligne-t-il. Forte de la réussite de son site internet, la Direction Générale de l'IPECA étudie actuellement l'opportunité de moderniser son informatique de gestion afin d'apporter une plus grande réactivité dans l'intégration des évolutions du marché, à la fois au niveau de l'offre et de la réglementation. « Être et rester moderne nécessite des actions permanentes et continues. L'IPECA, de par sa taille humaine, dispose d'une réactivité et d'une capacité d'adaptation lui donnant de réels facteurs de différenciation dans le marché concurrentiel d'aujourd'hui. » conclut Elie El Hawa.

<sup>1</sup> - Le Conseil Constitutionnel a estimé, le 13 juin 2013, que ces clauses étaient contraires à la liberté d'entreprendre et à la liberté contractuelle.



# Mieux protéger les participants en renforçant les contrôles



Anne-Lou Volle, Responsable du pôle Risques et Conformité

## Solvabilité 2

Reposant sur une directive cadre adoptée en 2009, Solvabilité 2 (Solvency 2 en anglais) est un projet de réforme européen.

Ainsi, dans le cadre de Solvabilité 2, le niveau des capitaux propres doit être proportionné au risque des passifs et actifs détenus par l'assureur - plus un actif est risqué, plus l'exigence en capital doit être élevée - afin de donner à l'organisme assureur la possibilité de faire face à ses engagements en cas d'imprévu. Les sociétés d'assurance sont principalement exposées au risque d'insolvabilité, à la différence des banques, exposées au



risque de manque de liquidité, comme l'a montré la crise financière de 2008.

Afin d'améliorer la qualité de service aux clients et de se conformer aux nouvelles règles de Solvabilité II, IPECA a créé le pôle « Risques et Conformité ».

Afin de protéger encore davantage le client/participant et lui apporter la meilleure qualité de service possible, IPECA vient de créer le pôle « Risques et Conformité ». Ce service a pour mission de s'assurer de la conformité de l'Institution aux exigences réglementaires, que ce soit en matière de protection de la clientèle, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ou de solvabilité. En effet, les organismes d'assurances se préparent aujourd'hui à l'entrée en vigueur, début 2016, de la directive européenne Solvabilité 2 (cf. encadré ci-dessous). « La législation étant complexe et mouvante dans notre secteur, nous devons assurer une veille rigoureuse », explique Anne-Lou Volle, responsable du pôle « Risques et Conformité ».

Ce nouveau service vérifie la conformité des processus et l'existence de procédures de contrôle à tous les niveaux de l'organisation. « Tous les collaborateurs sont impliqués », ajoute-t-elle. « Je dois m'assurer que des contrôles existent et sont efficaces en réalisant des tests aléatoires ». Concrètement, il peut s'agir de vérifier que le client a bénéficié de conseils lors de la souscription du contrat, que les remboursements de prestations effectués par l'Institution dans le cadre de ses contrats sont justifiés ou que les réclamations font

l'objet d'un traitement régulier. « Notre devoir d'information et de conseil vis-à-vis du client nous oblige à être clairs et explicites, et à nous montrer disponibles pour répondre à toutes les sollicitations de sa part », précise Anne-Lou Volle. Par exemple, même si un client est apporté par un courtier, l'Institution demeure, in fine, le seul responsable de la bonne exécution

### « Vérifier l'existence de procédures de contrôle »

du contrat.

De même, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, l'Institution doit être en mesure d'identifier son client, à l'instar des banques, et de repérer les opérations jugées anormales ou frauduleuses. « Nous ne sommes pas un organisme collectant de l'épargne, donc les risques de blanchiment sont limités, mais nous avons une obligation de vigilance. Nous avons d'ailleurs la possibilité de consulter une liste, établie et actualisée par les pouvoirs publics nationaux et européens, recensant les terroristes et les individus faisant l'objet de sanctions financières internationales », souligne Anne-Lou Volle. En coopération avec les opérationnels, le pôle « Risques et Conformité » s'assure de l'application des contrôles lors de la souscription et de l'exécution des contrats. « Nous vérifions que l'entreprise est répertoriée dans les registres ad hoc, que le nombre de salariés déclaré est exact. Bref, nous sommes attentifs à l'égard de la fraude ».

En résumé, le pôle « Risques et Conformité », à travers la veille réglementaire, les contrôles et les actions d'optimisation et de mise en conformité, œuvre à l'amélioration de la qualité des opérations. « Les réclamations représentent d'ailleurs un indicateur précieux pour mesurer notre qualité de service ».

# Phlébite :

## attention aux signes précurseurs

Chaque année en France, 100 000 personnes sont concernées par la phlébite. Alors que 85 % des Français déclarent avoir déjà entendu parler de « phlébite », 66 % ne savent pas citer les trois principaux symptômes de cette pathologie.

Pourtant la phlébite n'est pas le fait du hasard.

La prévenir, la déceler et la traiter est essentiel afin d'éviter les risques d'une embolie pulmonaire.

La phlébite, ou thrombose veineuse, est l'obstruction d'une veine par un caillot de sang (ou thrombus).

Il existe deux formes de phlébites : superficielle et profonde.

La phlébite superficielle touche les veines entre la peau et les muscles et se manifeste par un petit « cordon » dur inflammatoire sous la peau. Elle ne risque pas de se transformer en embolie pulmonaire et le traitement est simplement local.

La phlébite profonde, elle, atteint des veines plus importantes, principalement celles des membres inférieurs.

La suspicion de phlébite profonde est toujours une urgence, en termes de diagnostic et de traitement, en raison d'un risque d'embolie pulmonaire (détachement et déplacement d'un caillot qui va obstruer l'artère pulmonaire).

Chaque année, 10 000 personnes meurent à la suite d'une embolie pulmonaire.

Il est donc impératif en cas de doute de consulter au plus vite.

### COMMENT SE PRODUIT-ELLE ?

Un caillot de sang vient obstruer une veine, généralement à un endroit déjà lésé de la paroi veineuse.

Le membre rougit, gonfle, devient dur et douloureux, à la palpation et lors de mouvements (marche par exemple).

Afin de confirmer le diagnostic, le médecin traitant prescrira une échographie-doppler.

Une fois le diagnostic posé, le traitement peut être réalisable en ambulatoire, sans hospitalisation, sous réserve d'un suivi médical et biologique très régulier. Il associe alors anticoagulants (médicaments fluidifiant le sang) administrés d'abord par voie sous-cutanée, puis en comprimés et contention veineuse, par des bas ou des collants.

La durée du traitement est variable selon la gravité de la phlébite et sa cause.

### LA PRÉVENTION EST POSSIBLE ET SIMPLE

Pour les personnes à risque, des médicaments anticoagulants seront prescrits, sur une courte durée en cas d'alitement ou d'immobilisation transitoire (maladie, intervention chirurgicale, plâtre), ou à vie en cas d'anomalie de la coagulation ou de maladie cardiaque. Le port de bas de contention sera recommandé lors de certaines circonstances (voyage en avion par exemple) ou en cas de prédisposition.

**« DOULEUR, GONFLEMENT  
LOURDEUR, CONSULTER  
IMMÉDIATEMENT. »**

### Situations favorisant les phlébites

Toutes les situations dans lesquelles le sang circule plus lentement ou n'est plus assez fluide :

- le vieillissement du système vasculaire lié à l'âge ;
- des antécédents de thrombose ;
- la grossesse et l'accouchement ;
- l'obésité ;
- une insuffisance veineuse chronique ;
- un dysfonctionnement du système de coagulation ;
- certaines maladies (cancers, insuffisance cardiaque et respiratoire, infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral, troubles du rythme cardiaque, etc.) ;
- une immobilisation prolongée (long voyage, alitement consécutif, port d'un plâtre, etc.) ;
- les traitements hormonaux, dont la pilule contraceptive.



# Le souffle, c'est la vie

Aujourd'hui l'asthme en France concerne 4 millions de Français, soit 6,7 % de la population et 9 % des enfants.

7 personnes meurent tous les jours à cause de l'asthme.

Et à peine 5 % des asthmatiques européens sont soignés selon les recommandations internationales en vigueur. Et pourtant, les traitements disponibles pour maîtriser l'asthme sont nombreux et variés.

La journée mondiale de l'asthme permet de faire le point sur les évolutions des techniques de dépistage, de suivi de cette maladie et informe les patients et leurs familles.

Organisée annuellement par *Global Initiative for Asthma* (GINA), et coordonnée en France par l'association Asthme et Allergies, la journée mondiale de l'asthme réunit professionnels de santé et asthmatiques afin de se rencontrer et d'échanger. Mais aussi, de mieux faire connaître cette maladie, les traitements, les progrès et point essentiel : **le dépistage**.

Pour cela, brochures gratuites, bandes dessinées et journaux sont distribués, des aides aux associations de patients sont proposées, autant d'actions locales et d'animations qui ont lieu dans toute la France.

L'asthme est une inflammation des bronches qui empêche le passage de l'air et provoque les symptômes de la crise d'asthme.

C'est la maladie chronique la plus fréquente chez l'enfant (cause d'absentéisme scolaire).

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser de prime abord et serait facilité par une mesure de la fonction respiratoire, aussi facilement qu'on prend la tension. Malheureusement, cet exercice de dépistage reste encore trop rare.

## « LE SOUFFLE, C'EST LA VIE »

Toutes nos activités quotidiennes dépendent de votre souffle. Nous respirons tous de façon naturelle, sans y penser.

Être asthmatique, c'est la pleine conscience de chaque bouffée d'oxygène, de son souffle, une gestion quotidienne.

En raison d'un manque d'information, les asthmatiques sont encore restreints dans leurs activités.

Une meilleure connaissance de la maladie permet de la maîtriser. Apprendre à reconnaître les facteurs déclenchant des crises d'asthme, savoir anticiper, adapter son traitement, savoir les éviter...

La journée mondiale de l'asthme, c'est

## Réflexes pour limiter la survenue de crises :

- prenez régulièrement votre traitement ;
- mesurez votre débit respiratoire ;
- bannir la cigarette et la fumée ;
- évitez de pratiquer une activité physique en cas de température extérieure très froide ou en cas de pics de pollution ;
- évitez la compagnie des animaux domestiques ;
- ne laissez pas un rhume s'installer ;
- attention aux pollens ;
- conservez sur vous une ordonnance.

aussi lutter contre les nombreuses craintes qui persistent vis-à-vis des traitements, des idées fausses, des croyances erronées qui retardent la prise en charge. Il existe des solutions et des soins qui permettent de vivre son asthme au quotidien, avec un maximum de confort.

Pour cela, il faut que l'asthme soit davantage diagnostiqué, mieux maîtrisé et mieux pris en charge.

La campagne « Asthmatiques, 1-2-3, Soufflez ! » de l'an passé a été l'occasion de découvrir des pratiques sportives compatibles et recommandées aux asthmatiques.

Parce qu'avec à un asthme contrôlé, on peut consacrer son énergie à vivre pleinement !

## Info santé - Info santé - Info santé - Info santé - Info santé

# Panier de soins : ce qui va changer

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, au plus tard, les entreprises<sup>1</sup> devront mettre en place une couverture santé pour tous leurs salariés. Cette couverture santé, financée au moins à 50 % par l'employeur, devra respecter un panier de soins minimum<sup>2</sup> : la couverture intégrale du ticket modérateur, (sauf : cures thermales, homéopathie et médicaments remboursés à 15 % et 30 %) ; la couverture intégrale du forfait journalier hospitalier ; la prise en charge minimale des frais dentaires à hauteur de 25 % (en plus des tarifs de responsabilité) ; la prise en charge minimale forfaitaire des frais d'optique, par période de 2 ans, à hauteur de 100 euros minimum pour les corrections simples, 150 euros minimum pour une correction mixte simple et complexe et 200 euros pour les corrections complexes.

Autre changement : lorsque le contrat collectif prévoit la couverture à titre obligatoire des ayants-droit, le salarié a la possibilité de dispenser son ayant-droit d'adhérer au régime sous certaines conditions.

1 - Selon l'article 1<sup>er</sup> de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013.

2 - Niveau minimal du panier de soins, voir décret n°2014-1025 du 8/09/2014 2014 relatif aux garanties d'assurance complémentaire santé des salariés mises en place en application de l'article L. 911-7 du code de la Sécurité sociale.



# Ce qu'il faut ▶ retenir... ◀

## Lancement d'une plateforme de réservation touristique pour les handicapés



Avec près de 90 millions de personnes en situation de handicap en France, Handibooking.com a trouvé la solution pour leurs vacances. En juin dernier, le site a lancé une plateforme de réservation complètement inédite qui propose 2 300 offres d'hébergements adaptés et labélisés sur le territoire français. Fin avril, Handibooking.com avait déjà mis en ligne un annuaire référençant les lieux touristiques labélisés. Désormais, il est possible de s'informer et de réserver en ligne, sans mauvaises surprises. Une révolution qui s'étend jusqu'à la Belgique et ses 180 offres supplémentaires. [www.handibooking.com](http://www.handibooking.com)

## Le chocolat, c'est bon pour le cœur

On le savait efficace contre le stress et les baisses de régime, mais le chocolat noir (et uniquement noir) est aussi « bon pour le cœur », nous indique la Fédération Française de Cardiologie (FFC). En effet, l'association des flavonoïdes présents dans la poudre de cacao et de la vitamine B3 permet de réduire la formation de mauvais cholestérol et de caillots sanguins dans les artères. À raison d'un à deux carrés par jour, le chocolat noir est un véritable allié contre les infarctus et les accidents vasculaires cérébraux, toujours selon la FFC qui l'a démontré à la suite de plusieurs études sur le sujet.



## Disparition des vignettes sur les boîtes de médicaments

Adieu les vignettes de couleur sur les boîtes des médicaments remboursables qui indiquaient le prix et le taux de prise en charge par l'assurance maladie (65 %, 30 %, 15 %). Pour les patients munis d'une prescription, le pharmacien remet, depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, une facture imprimée sur le verso de l'ordonnance, où figurent ces informations. Les patients achetant un médicament remboursable sans ordonnance peuvent consulter la base nationale [www.medicaments.gouv.fr](http://www.medicaments.gouv.fr). Les boîtes de médicaments qui ont encore des vignettes sont écoulées jusqu'à leur disparition du circuit de distribution.

## 5 à 10 minutes de jogging par jour suffisent

Une récente étude américaine de grande envergure (43 000 personnes âgées en moyenne de 44 ans suivies sur 15 ans) nous apprend que la pratique régulière de la course à pied augmente l'espérance de vie. L'étude montre aussi que les courtes durées sont aussi efficaces que les longs joggings en termes d'espérance de vie. Autrement dit, les bénéfices sont les mêmes que l'on court 5 à 10 minutes tous les jours ou une bonne demi-heure. Voilà une information qui devrait encourager les récalcitrants.

Source : Lee DC, *Journal of the American College of Cardiology*, juin 2014.

## À la montagne : jamais sans mes lunettes de soleil !

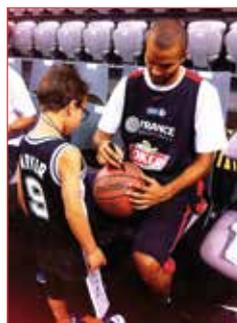
Vous avez décidé de passer du temps à la montagne cet hiver ? Neige et soleil ne sont pas les amis de vos yeux. Pour chaque tronçon de 1 000 m d'altitude, la proportion des UV augmente de 10 % et la neige réfléchit 85 % des rayons. Pensez à vous munir de lunettes de soleil adaptées à la montagne et surtout protégez vos enfants ! Les enfants doivent porter en permanence leurs lunettes de soleil. En effet, leurs yeux sont encore immatures et laissent passer plus d'UV. C'est ainsi que les expositions répétées aux UV dans l'enfance favorisent le vieillissement précoce de l'œil, le développement de la cataracte et de la DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge).



## IPECA soutient les enfants malades



Un enfant, un vœu, des étoiles plein les yeux : Make-A-Wish® participe à la réalisation d'un rêve d'enfant avec IPECA. L'association réalise les vœux d'enfants de 3 à 17 ans atteints d'affections graves. Accompli en famille, le vœu apporte espoir, courage et joie dans les moments difficiles. Chaque vœu est « magique » et reflète la personnalité de l'enfant. Le vœu est recueilli par des bénévoles formés aux valeurs Make-A-Wish®, qui privilégient écoute et respect de la vie privée des familles. Unique, il est conçu sur mesure avec le soutien des partenaires et des donateurs. Si vous souhaitez aider un enfant en participant à son rêve, vous pouvez faire un don en ligne.



[www.makeawishfrance.org](http://www.makeawishfrance.org).



Créée en 2005, Make-A-Wish® France est une association Loi 1901 à but non lucratif. Elle est affiliée à la Fondation Make-A-Wish® International, ONG reconnue par l'ONU.



Depuis plus de deux ans, IPECA soutient l'association le Rire Médecin qui redonne aux enfants hospitalisés le pouvoir de rire pour mieux faire face à la maladie. À travers le jeu, des clowns spécialement formés offrent aux enfants la possibilité de rire, de chanter et de s'amuser. Face à la maladie, le rire reste l'une des meilleures thérapies, il permet d'atténuer les souffrances. En France, un enfant sur deux est hospitalisé avant l'âge de 15 ans. Pour aider ces enfants à mieux vivre ces moments difficiles, pour leur offrir la possibilité de rire, de chanter et d'oublier la maladie ne serait-ce qu'un instant, les dons sont nécessaires. Si vous souhaitez aider ces enfants, rendez-vous sur le site [www.leriremedecin.asso.fle](http://www.leriremedecin.asso.fle).

Le Rire Médecin a obtenu le label IDEAS qui reconnaît la qualité de son fonctionnement sur le plan de la gouvernance, de la gestion financière et de l'efficacité de l'action.





# La santé au travail, une valeur ajoutée pour l'entreprise et ses salariés

Apparue dans les entreprises au début des années 80, la santé au travail a évolué afin de mieux répondre aux besoins des salariés et des employeurs. Elle est devenue un véritable investissement pour l'avenir.

**C**oncept apparu au début des années 1980, la santé au travail est devenue incontournable au sein des entreprises.

À l'origine, il s'agit d'une démarche interdisciplinaire associant les employés et les employeurs dans le but de créer un lieu de travail favorable à la santé. Dès le milieu des années 80, des programmes de bien-être au travail axés sur le travailleur sont mis en place au sein des organisations. Ces programmes associaient les aspects environnementaux, sociaux, ergonomiques et organisationnels de l'activité professionnelle, avec les problèmes de santé individuels et familiaux. Le travailleur est désormais considéré dans sa globalité et non plus sous un angle purement médical. Le terme « santé » en relation avec le travail ne vise pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité. Il inclut également les éléments physiques et mentaux affectant la santé, directement liés à la sécurité et à l'hygiène du travail. Les services de santé au travail (SST) sont investis de fonctions essentiellement préventives et sont chargés de conseiller l'employeur, les salariés et leurs représentants dans l'entreprise. Pour favoriser une santé physique et mentale optimale en relation avec le travail, mais aussi pour adapter le travail aux capacités des travailleurs.

## PROTECTION PHYSIQUE ET MENTALE DES SALARIÉS

En France, on passe progressivement de la protection de la santé physique à la protection de la santé mentale des salariés et

à une logique de prévention des risques psychosociaux. Les nombreux exemples de catastrophe en termes de santé au travail (SIDA, vache folle, Tchernobyl, hépatite B ...) font émerger le principe de précaution. Les juges sont désormais beaucoup plus sévères, et usent de la « faute inexcusable » contre les employeurs. L'Eurogip, un organisme français chargé d'étudier les questions relatives aux accidents du travail/maladies professionnelles au niveau européen, a par exemple estimé que le coût annuel du stress au travail s'élevait, en Europe, à 20 milliards d'euros, 50 à 60 % des journées de travail perdues étant liées au stress.

Selon les experts, les programmes de sécurité et de santé au travail (SST) sont bénéfiques pour les travailleurs dans la mesure où ils préviennent les accidents du travail et les maladies professionnelles. Bien qu'ils soient essentiels pour la Sécurité sociale des travailleurs, même les meilleurs régimes d'indemnisation et de réadaptation ne peuvent pas compenser la perte de qualité de vie résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Par ailleurs, ces programmes doivent être financièrement viables sur le long terme. Seules des stratégies de prévention fortes et efficaces – visant à réduire la fréquence et la gravité des risques assurés en milieu de travail – permettent de minimiser les pertes potentielles en qualité de vie, et d'assurer la viabilité financière des programmes d'indemnisation et de réadaptation des salariés.

## AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Pour les entreprises, il importe également de savoir si l'adoption d'une stratégie de prévention en milieu professionnel est avantageuse sur le plan microéconomique. Lorsqu'on analyse les avantages économiques des mesures de prévention, il faut distinguer entre les différents effets de ces mesures : impact direct (prévention des accidents du travail) et indirect (amélioration de l'image publique) ; effets à court terme (coût administratif des mesures de prévention) et à long terme (pérennité des avantages tirés des mesures de prévention).

Promouvoir la santé sur le lieu de travail ne signifie pas simplement respecter les dispositions de santé et de sécurité, mais suppose également que les employeurs aident activement leurs salariés à améliorer leur état de santé général et leur bien-être. Dans le cadre de ce processus, il est essentiel d'impliquer les salariés et de prendre en compte leurs besoins et leurs avis concernant la façon d'organiser le travail. En permettant aux travailleurs de se sentir mieux et en meilleure santé, la promotion de la santé sur le lieu de travail se traduit par de nombreuses retombées positives telles qu'une diminution de la rotation du personnel et de l'absentéisme, un accroissement de la motivation et une amélioration de la productivité, ainsi qu'une meilleure image de l'employeur en tant qu'organisation positive, soucieuse du bien-être de son personnel.

## Le document unique

Quels que soient la taille de l'entreprise et son secteur d'activité, l'employeur doit transcrire dans un document unique, les résultats de l'évaluation des risques à laquelle il a procédé dans le cadre de son obligation générale de prévention des risques professionnels. Le document unique doit comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail. Pour ce faire, l'employeur peut s'appuyer sur différentes sources d'information disponibles dans l'entreprise : analyse des risques réalisés par le CHSCT, liste des postes de travail à risques particuliers, fiche d'entreprise établie par le médecin du travail... Le document unique doit faire l'objet d'une mise à jour régulière (au moins une fois par an) et lorsqu'une modification survient (ex : transformation de l'outillage, accident de travail...).

*Article R.4121-1 du code du travail*



## LES MESURES JUGÉES EFFICACES POUR AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Elles sont multiples. Par exemple, autoriser des horaires de travail flexibles ou le travail à domicile, par exemple. Ou encore, l'instauration d'une alimentation saine au travail grâce à une restauration d'entreprise de bonne qualité ou à des installations permettant de préparer soi-même son repas. Autres mesures vertueuses : accroître la sensibilisation aux méfaits du tabac, notamment en proposant de participer gratuitement à des programmes pour arrêter de fumer et en imposant une interdiction complète de fumer sur tout le site de l'entreprise. Autre impératif : favoriser la bonne santé mentale, en proposant aux cadres des cours pour gérer le stress et les tensions dans leur équipe et en permettant à tous les salariés de suivre des séances anonymes de suivi psychologique. Enfin, afin de favoriser l'exercice et l'activité physique, il est recommandé de proposer des cours de sport, d'encourager l'activité physique, en promouvant une culture de l'activité et de la bonne santé au travail. Il peut être également fort utile de proposer des examens médicaux permettant d'évaluer la pression artérielle ou le taux de cholestérol.

## La formation à la sécurité

Tout salarié doit bénéficier, à l'initiative de l'employeur, d'une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, lors de son embauche et à chaque fois que nécessaire, par exemple, en cas de changement de poste de travail ou de technique, ou encore, à la demande du médecin du travail, après un arrêt de travail. La même obligation de formation pèse sur l'employeur à l'égard des travailleurs liés par un contrat de travail temporaire



à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention.



## Les chiffres de la santé

### La consommation de génériques multipliée par 3

Depuis 10 ans, les médicaments génériques sont entrés dans les pharmacies des Français. Ainsi, en 2013, la consommation des médicaments génériques concernait 3 boîtes sur 10 remboursées par le système de santé. En 2013, les génériques représentaient plus de 15 % du marché en valeur et plus de 30% en quantité, soit trois fois plus qu'en 2003. Par ailleurs, la consommation de médicaments est restée stable en 2013 avec 48 boîtes en moyenne par habitant\*.

Source : rapport de l'agence sanitaire ANSM.

### Les chiffres 2014

Valeur du point AGIRC (au 1<sup>er</sup> avril 2014) : **0.4352€**  
 Valeur du point ARRCO (au 1<sup>er</sup> avril 2014) : **1.2513€**  
 Plafond mensuel de la Sécurité sociale (au 1<sup>er</sup> janvier 2014) : **3 129€**



### 400 000

Le diabète concerne plus de 3 millions de Français. Mais quelque 400 000 personnes ignorent être diabétiques.

### 0 811 700 724

Posez toutes vos questions relatives à votre alimentation à un diététicien qualifié. Ce service, mis en place par la Sécurité sociale dans le cadre de Santé Active, est accessible au **0 811 700 724** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) tous les mercredis après-midi de 13h30 à 17h.

### 37,7 jours

C'est le délai d'attente pour obtenir une IRM prescrite en urgence dans le cadre d'une recherche d'extension (métastases) d'un cancer, en Corse. Dans le reste de la France, le score n'est pas réellement meilleur. On est loin du délai de 20 jours fixé par le Plan Cancer 2014-2019.

Source : IRM et délais d'attente - 2014, la pire année depuis 11 ans. Étude de Cemka-Eval pour l'association Imagerie Santé Avenir, 7 juillet 2014.



### + 22 millions

La presbytie touche plus de 22 millions de Français. Par comparaison, 7 millions sont myopes et 9 millions hypermétropes.

### 4 français sur 10

Dans une récente étude IFOP pour Giropharm, on note que 4 français sur 10 ont perdu leur carnet de santé ! Délivré à la sortie de la maternité, ce dernier n'est pas toujours conservé. Un carnet pris au sérieux par deux tiers d'entre eux qui le tiennent ou le font tenir à jour, en inscrivant notamment leurs rappels de vaccins. Les femmes, actives et de moins de 50 ans seraient les plus rigoureuses d'après l'enquête.

Source : étude réalisée auprès d'un échantillon de 1 003 individus âgés de 18 ans et plus, interrogés du 5 au 9 juin 2014.

### 1 diagnostic sur 3

**Plus d'un tiers des patients diagnostiqués ne sont finalement pas atteints d'Alzheimer. Ils ont d'autres formes de démence, mais ce n'est pas la maladie d'Alzheimer.** Pour limiter les erreurs, le professeur Bruno Dubois, neurologue, directeur du centre des maladies cognitives et comportementales (Pitié-Salpêtrière) et son équipe (UMRS 975 Inserm/Université Pierre et Marie Curie/AP-HP) travaillent, depuis 10 ans, sur des critères de diagnostic simplifiés et plus spécifiques. L'enjeu est de taille : les patients faussement diagnostiqués n'ont pas reçu le bon traitement et se traduit par une perte de chance thérapeutique.



# COMMENT



# NOUS JOINDRE

## par COURRIER

**IPECA PRÉVOYANCE**  
5 rue Paul Barruel  
75740 PARIS Cedex 15

## par TÉLÉPHONE

Pour contacter  
vos conseillers IPECA :

**0 977 425 425**

(appel non surtaxé)

Vous permet d'être mis en relation avec IPECA au prix d'un appel local depuis un poste fixe et sans surcoût depuis une box ou un téléphone mobile.

## via IPECA.FR

**FAQ :** plus besoin d'attendre les horaires d'ouverture d'IPECA, grâce à la FAQ, vous obtenez des réponses à toutes vos questions même le dimanche. Si ces informations ne correspondent pas à vos attentes, vous pouvez également nous contacter et nous « **Posez une question** » à l'aide du formulaire de contact prévu à cet effet.

**Adressez vos pièces jointes par courriel** et recevez automatiquement un accusé de réception avec un numéro de dossier pour un meilleur suivi. N'hésitez pas à compresser vos fichiers, si vous avez plusieurs documents à nous envoyer, ils s'achemineront plus vite !

- Si vous souhaitez compléter vos garanties :

Tapez \* 2

- Pour vos remboursements, prises en charge ou devis :

Tapez \* 3

- Pour toute modification de vos informations personnelles et vos demandes concernant les cartes de tiers payant, les attestations ou la télétransmission NOEMIE :

Tapez \* 4

- Pour le suivi d'une rente, d'une invalidité ou d'un arrêt maladie :

Tapez \* 6

- Pour le suivi d'un dossier décès ou une désignation de bénéficiaire :

Tapez \* 7

- Pour toute information sur les cotisations de garanties individuelles, prélèvements, échéanciers :

Tapez \* 8



# IPECA

LE BULLETIN ANNUEL DES PARTICIPANTS IPECA PRÉVOYANCE

# infos

## Bulletin d'information des participants de l'Institution de Prévoyance IPECA PRÉVOYANCE

Édition 2014.

Éditeur : IPECA PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel - 75740 PARIS Cedex 15 - Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09.

Directeur de la publication : Alain Del Puerto - Responsable de la rédaction : Valérie Huckendubler-Petit

Conception, création, rédaction, impression : Agence L'œil et la Plume - www.loeilletlaplume.com - Crédit photo : Fotolia, 123RF.

Ce magazine est une éco-édition. Il est imprimé par une entreprise certifiée Imprim'vert et participant au programme PEFC.



NOUVEAU

# IPECA LANCE

une nouvelle application mobile :

## AUTOMÉDICATION

Avant de consulter le médecin  
pour un simple nez qui coule  
ou une bosse sur le front :

Économisez du temps  
avec l'application mobile

AUTOMÉDICATION\*

Cette application est dédiée à tous les participants<sup>1</sup> IPECA et leurs ayants droit. Pour la télécharger, vous devez vous munir de votre identifiant et mot de passe utilisés pour la connexion à votre Espace Privé.

Cette appli, disponible à présent sur smartphone, vous permet d'obtenir des informations sur près de 2 400 médicaments délivrés sans ordonnance, pour une centaine de symptômes répertoriés.

Prochainement IPECA vous proposera d'autres applications.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT\* NOS APPLICATION SUR :



Une vie à vous protéger

**IPECA**  
PREVOYANCE

5 rue Paul Barruel, 75740 PARIS Cedex 15

[www.ipeca.fr](http://www.ipeca.fr)

IPhone® est une marque déposée de Apple Inc - Android® est une marque déposée de Google Inc.  
1 - Participants détenteurs d'une garantie santé. \*Hors coût de connexion au service.  
Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, relevant de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) 61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09.